

Séance du mardi 11 avril 2017

L'an deux mil dix sept

Et le onze avril

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : EDON Dominique, GUEHO Sigrid, DE MEYERE Patrick, CHAUSSEE Annick, COURTIN Élisabeth, LAMY Christophe, PINCONNET Gilles, AVIGNON Damien, MONTAROU Lionel, LEGRAND Anthony

Absents excusés : VOTAVA Nadine, PATAULT Florie, ROTTIER Corinne, BLUTEAU Sandra

absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme COURTIN Élisabeth conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme Florie PATAULT a donné son pouvoir à Mme Annick CHAUSSEE

Mme Corinne ROTTIER a donné son pouvoir à M. Dominique EDON

Le conseil municipal examine le compte administratif 2016 du budget Assainissement,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Assainissement, joint en annexe à la présente délibération, qui s'établit ainsi :

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

BUDGET ASSAINISSEMENT

2017 - 16

<i>(En euros)</i>	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	14 140,27	34 570,02	16 512,29	26 966,60	30 652,56	61 536,62
Solde des opérations de l'exercice		20 429,75		10 454,31		30 884,06
Restes à Réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Solde des Restes à Réaliser (RAR)		0,00				0,00
Résultat reporté de l'exercice précédent	20 138,29	0,00		43 873,76		23 735,47

Résultat global (hors RAR)		291,46		54 328,07		54 619,53
Résultat global (RAR inclus)		291,46		54 328,07		54 619,53

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Assainissement et examiné le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget Assainissement,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget Assainissement du trésorier municipal. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue comptes.

Constate la concordance des résultats entre le compte de gestion 2016 et le compte administratif 2016 du budget Assainissement. **Adopté à l'unanimité**

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2016**

BUDGET ASSAINISSEMENT

2017 - 17

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Assainissement, dont les résultats conforment au compte de gestion, se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- au titre des exercices antérieurs : 43 873,76 €
 - au titre de l'exercice 2016 : 10 454,31 €

Soit un résultat au 31/12/2016 : 54 328,07 €

Section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : - 20 138,29 €
 - au titre de l'exercice 2016 : 20 429,75 €

Soit un résultat avant les RàR au 31/12/2016 : 291,46 €

- Reste à réaliser : 0,00 €

Soit un résultat après les RàR au 31/12/2016 : 291,46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2017 du budget Assainissement les résultats de l'exercice 2016 ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent global d'exploitation de 54 328,07 € au compte R002
- Affectation de l'excédent global d'investissement de 291,46 € au compte R001

Adopté à l'unanimité

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget Assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	29 274,00 €	87 953,00 €
Section d'investissement	25 505,00 €	25 505,00 €
TOTAL	54 779,00 €	113 458,00 €

Vu le projet du budget primitif 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif 2017 du budget Assainissement arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	29 274,00 €	87 953,00 €
Section d'investissement	25 505,00 €	25 505,00 €
TOTAL	54 779,00 €	113 458,00 €

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal examine le compte administratif 2016 du budget Commune, Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Commune, joint en annexe à la présente délibération, qui s'établit ainsi :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

BUDGET ASSAINISSEMENT

2017 - 18

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET ASSAINISSEMENT

2017 - 19

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

BUDGET COMMUNE

2017 - 20

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

BUDGET COMMUNE

**2017 - 20
(suite)**

(En euros)	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	86 934,14	108 097,49	482 694,95	632 795,70	569 629,09	740 893,19
Solde des opérations de l'exercice		21 163,35		150 100,75		171 264,10
Restes à Réaliser	90 626,00	18 902,00			90 626,00	18 902,00
Solde des Restes à Réaliser (RAR)		-71 724,00				-71 724,00
Résultat reporté de l'exercice précédent		21 692,50		347 541,28		369 233,78
Résultat global (hors RAR)		42 855,85		497 642,03		540 497,88
Résultat global (RAR inclus)		-28 868,15		497 642,03		468 773,88

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Commune et examiné le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget Commune,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget Commune du trésorier municipal. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue comptes.

Constata la concordance des résultats entre le compte de gestion 2016 et le compte administratif 2016 du budget Commune.

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Commune, dont les résultats conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- au titre des exercices antérieurs : 347 541,28 €

- au titre de l'exercice 2016 : 150 100,75 €

Soit un résultat au 31/12/2016 : 497 642,03 €

Section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : 21 692,50 €

- au titre de l'exercice 2016 : 21 163,35 €

Soit un résultat avant les RàR au 31/12/2016 : 42 855,85 €

- Reste à réaliser : - 71 724,00 €

Soit un résultat après les RàR au 31/12/2016 : - 28 868,15 €

besoin de financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2017 du budget Commune les résultats de l'exercice 2016 ci-dessus de la manière suivante :

- Report à la section de fonctionnement recettes pour 468 773,88 € au compte R002

- Report à la section d'investissement recettes de 42 855,85 € au compte R001

- Affectation du résultat de 28 868,15 € au compte R 1068

Adopté à l'unanimité

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2016**

BUDGET COMMUNE

2017 - 21

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2016**

BUDGET COMMUNE

2017 - 22

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget Commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	887 849,00 €	1 078 037,00 €
Section d'investissement	430 486,00 €	430 486,00 €
TOTAL	1 318 335,00 €	1 508 523,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET COMMUNE

2017 - 23

Vu le projet du budget primitif 2017,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le budget primitif 2017 du budget Commune arrêté comme suit :
Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	887 849,00 €	1 078 037,00 €
Section d'investissement	430 486,00 €	430 486,00 €
TOTAL	1 318 335,00 €	1 508 523,00 €

Adopté à l'unanimité

Vu le compte général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget primitif 2017 du budget Commune,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 20,53 %
- Taxe foncière bâti : 16,52 %
- Taxe foncière non bâti : 29,45 %

**FISCALITE LOCALE
TAUX D'IMPOSITION**

BUDGET COMMUNE

2017 - 24

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Charge Monsieur le Maire de procéder à notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adopté à l'unanimité

**SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS
2017**

BUDGET COMMUNE

2017 - 25

Vu le budget primitif 2017 du budget Commune,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2017 comme suit :

article	nom de l'association	MONTANT POUR 2017
6574801	Association des Maires de la sarthe	115,08 €
6574802	comice agricole cantonal	100,00 €
6574803	Union Sportive de La Chapelle Saint Rémy	280,00 €
6574804	Ligue contre le cancer	100,00 €
6574805	Amicale des sapeurs pompiers	107,00 €
6574806	Génération Mouvement des Aînés ruraux	280,00 €

**SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS
2017**

BUDGET COMMUNE

**2017 - 25
(suite)**

article	nom de l'association	MONTANT POUR 2017
6574808	Section locale ACPG	280,00 €
6574810	comité des fêtes	280,00 €
6574811	Coopérative scolaire	800,00 €
6574812	Îles des enfants	280,00 €
6574815	Fédération départementale des groupements de défenses des ennemis des cultures	40,00 €
6574816	Association des Maires de France	152,58 €
6574820	Amicale des boulistes	280,00 €
6574822	Ateliers pêle-mêle	280,00 €
6574824	Prévention routière	100,00 €
6574899	Lutte contre les ragondins - ASR HUISNE VIVE PARENCE	500,00 €
6574827	Association Culturelle de la Chapelle Saint Rémy	280,00 €
6574828	TIARE PACIFICA	280,00 €
6574823	RASED	240,00 €
6574831	Association MOVE GAMES FREINDS	280,00 €
6574832	Association WILDCARPASSION	280,00 €
6574	TUFFE VAL DE CHERONNE - BANQUE ALIMENTAIRE	600,00 €
6574	FDGDON 72	293,23 €
	TOTAL	6 227,89 €

Adopté à l'unanimité